Image not found or type unknown

En quoi consiste une annonce légale ?

Fiche pratique publié le **20/04/2016**, vu **843 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Une annonce légale n'est pas une simple annonce commerciale, elle répond à un véritable souci d'informer les tiers des changements affectant votre société.

1) Dans quels cas devez-vous faire publier une annonce légale ?

Tous les évènements qui affectent votre société (SARL, EURL, SNC, SCI, SA, SAS), de la constitution à la dissolution, en passant par le changement de gérant ou le transfert de siège social, doivent faire l'objet d'une publication.

Par exemple, dans le cadre d'une SARL, vous devez procéder à la publication d'une annonce dans un journal d'annonces légales dans les hypothèses suivantes :

- Création de la SARL
- Nomination de gérant
- Augmentation ou diminution de capital
- Transfert du siège social
- Etc.

?

2) Quelles informations doit contenir une annonce légale ?

Toute annonce légale doit répondre à des critères et des règles de mise en forme. Les mentions requises varient suivant la forme de la société et suivant le changement concerné.

Plus de précisions : http://www.assistant-juridique.fr/definition_annonce_legale.jsp

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés